

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal d'Ossun, régulièrement convoqué le 5 juin 2023, s'est réuni le 9 juin 2023 à 19h00 au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Ossun, sous la présidence de Monsieur Francis BORDENAVE, Maire.

Madame Christelle BARREAT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
19	15	17

**Présent(e)s** : Monsieur Francis BORDENAVE, Madame Monique GOMEZ, Monsieur Gérard CHA, Madame Christelle BARRÉAT, Monsieur Victor BÉGUÉ, Madame Emilie FAVARO, Monsieur Christian IBRARD, Madame Solange GUIRAUTE, Monsieur Jean-Louis BOUSQUET, Madame Françoise PICAUT, Madame Geneviève TRICOIRE, Monsieur Benoit ABADIE Monsieur Jérôme CAUSSIEU, Monsieur Ludovic AYLIES, Monsieur Michel HOURNÉ.

**Représenté(e)s** : Madame Rose-Marie GRENOUILLET (pouvoir à Madame Émilie FAVARO), Madame Stéphanie ARMAU (pouvoir à Monsieur Michel HOURNÉ)

**Absent(e)s excusé(e)s** : Madame Isabelle SARRES, Monsieur Christian FOURQUET.

### **Ordre du jour :**

- Désignation des délégués et des délégués suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs
- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023
- Vote des subventions aux associations locales
- Rétrocession du patrimoine foncier de l'AFAF d'AZEREIX-OSSUN aux communes d'AZEREIX, d'OSSUN et d'IBOS
- Informations et questions diverses

**09.06.2023-1 : Désignation des délégués et des délégués suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs**

---

Monsieur Francis BORDENAVE ouvre la séance.

Madame Christelle BARREAT est désignée secrétaire de séance.

17 présents dont 2 représentés

Le Bureau électoral est mis en place

Une liste unique Ossun n° 1 est présentée

***Délégués :***

Monique GOMEZ

Jérôme CAUSSIEU

Christelle BARREAT

Christian IBRARD

Stéphanie ARMAU

***Délégués suppléants***

Gérard CHA

Geneviève TRICOIRE

Christian FOURQUET

A l'issue du vote les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés : 17

Abstention : /

Nombre de votants : 17

Nombre de suffrage déclarés blancs : /

Nombre de suffrages exprimés : 17

La liste Ossun n°1 obtient 17 suffrages

5 délégués élus

3 délégués suppléants élus

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023**

Le conseil municipal approuve, à la majorité, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023.

## 09.06.2023-2 : Vote des subventions aux associations locales

---

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les subventions aux associations telles que proposées par les commissions « finances » et « vie associative, culture et sport »

Il précise que les montants 2023 ont été calculés selon des critères validés en 2022 par la commission « vie associative, culture et sport ».

Association	Subventions 2022	Subventions 2023
Lyre Ossunoise	1 340 €	1 420 €
Les Vaillants	1 250 €	1 530 €
La Rampe Ossunoise	840 €	840 €
AMIO	320 €	320 €
Club de la gaité	1 280 €	1 280 €
Les 15 d'Ossun	250 €	250 €
Les petites mains	0 €	250 €
Au plaisir de créer	250 €	250 €
USMAO	3 700 €	4 000 €
Basket Club	8 900 €	9 300 €
Boxing Club	650 €	670 €
Pétanque	760 €	860 €
Badminton	325 €	330 €
Racing team 380	280 €	280 €
Gymnastique	250 €	250 €
ADMR	500 €	500 €
Anciens combattants	250 €	250 €
Amicale S. pompiers	650 €	650 €
Conscrits	500 €	600 €
Les Gardioles	280 €	250 €
Ossun en rose	500 €	500 €
Association de chasse	750 €	750 €
APE Paul Guth	1 150 €	1 150 €
APE Saint Joseph	500 €	500 €
Comité des fêtes	3 000 €	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 475 €</b>	<b>29 980 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions pour 2023.

Ne prennent pas part au vote :

Madame Monique GOMEZ pour la subvention aux associations «les petites mains » et « Ossun en rose »

Monsieur Gérard CHA pour la subvention à l'association de Chasse

Madame Emilie FAVARO pour la subvention à l'association « Ossun en rose »

Monsieur Michel HOURNÉ indique que le BCO est enfin revenu au niveau de subvention de 2019 et qu'en conséquence il vote l'ensemble des subventions.

Il observe que Bike & run n'a pas de subvention.

Monsieur Francis BORDENAVE répond que l'association n'a pas fait de demande et qu'en 2023 la commune prend en charge la signalétique des sentiers VTT.

### **09.06.2023-3 Rétrocession du patrimoine foncier de l'AFAFAF d'AZEREIX-OSSUN à la Commune d'OSSUN**

---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

- Dans la perspective d'une future dissolution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) d'AZEREIX-OSSUN, cette dernière a délibéré favorablement le 23 mai 2023 en vue de procéder à la rétrocession de son patrimoine foncier aux communes d'AZEREIX, OSSUN et IBOS ;
- Dans ce cadre, la Commune d'OSSUN est invitée à acquérir pour l'euro symbolique, par voie d'acte administratif, les parcelles de l'AFAFAF d'AZEREIX-OSSUN situées sur le territoire de la Commune d'OSSUN.
- 

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition par la Commune d'OSSUN pour l'euro symbolique, par voie d'acte administratif, des parcelles suivantes appartenant à l'AFAFAF d'AZEREIX-OSSUN et situées sur le territoire de la commune d'OSSUN :

<b>Commune de situation des parcelles</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Section</b>	<b>Numéro</b>	<b>Contenance (en hectares)</b>
OSSUN	Gardirole	ZA	34	0,1092
OSSUN	Cariscle	ZB	83	0,3209
OSSUN	Lespiet	ZC	57	0,0261
OSSUN	Lacourbe	ZH	35	0,1127
OSSUN	Lacourbe	ZH	36	0,0512

OSSUN	Lacourbe	ZH	50	0,1192
OSSUN	Buala	ZM	33	0,0593
OSSUN	Buala	ZM	40	0,0986
OSSUN	Buala	ZM	63	0,1292
OSSUN	Duret et Hour Grand	ZN	45	0,0873
<b>TOTAL</b>				<b>1,1137</b>

- de mandater Madame Monique GOMEZ, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour représenter la Commune d'OSSUN lors de la passation de l'acte administratif d'acquisition susmentionné.

Questions d'Ossun 2020

**Mise en vente du restaurant « le Tire-bouchon ».**

La commune envisage-t-elle de le reprendre ? les élus ont-ils contacter le propriétaire Monsieur le Maire répond qu'il a rencontré Monsieur Capdevielle avec les membres du Bureau. Il indique que la commune n'envisage pas de reprendre le restaurant et que le propriétaire n'entend pas vendre.

Monsieur Michel HOURNÉ estime qu'il ne faut pas que ce bâtiment reste vide trop longtemps. Monsieur Francis BORDENAVE considère que le devenir du fonds ne regarde pas la commune. En revanche il indique qu'il est important de conserver la licence.

Monsieur Michel HOURNÉ aimerait qu'une commission travaille sur ce sujet qu'il tient pour sensible. Monsieur le Maire répond que cela ne concerne pas la commune mais relève du privé.

**Le city-stade sera-t-il ouvert cet été ? un aménagement est-il prévu au stade ?**

Madame Emilie FAVARO répond qu'en raison des nuisances sonores que cela génère, il n'y aura pas d'accès au city stade.

Concernant le stade, un projet d'aménagement global est en cours mais ne sera pas prêt pour cet été.

Monsieur Michel HOURNÉ demande en quoi consiste ce projet.

Madame Emilie FAVARO indique qu'il consiste à créer un pumtrack et un city stade.

Monsieur Michel HOURNÉ répond qu'il n'en a pas eu connaissance.

M Madame Emilie FAVARO répond que ce projet est étudié lors des réunions de la commission jeunesse et citoyenneté et du conseil municipal des enfants mais que la représentante d'Ossun 2020 à cette commission n'y assiste pas.

Monsieur Michel HOURNÉ souligne que ce terrain est classé en zone agricole et demande où se fera le projet.

Madame Emilie FAVARO précise que les équipements seront implantés avant le terrain de pétanque.

Elle ajoute que la Maison des Jeunes fonctionnera cet été.

Monsieur le Maire clôt les discussions en rappelant que les gens du voyage ont envahi le stade le 2 juin mais qu'ils sont partis le 9 au matin.

La préfecture organise une réunion avec les Maires dont les communes ont des installations sportives le 21 juin 2023.

A Ossun, le 24 juillet 2023

La secrétaire de séance  
Christelle BARREAT

Le Maire  
Francis BORDENAVE